



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 16 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Mathilde MAILLARD et crts « Pérenisation de l'ECS : une piqûre de rappel »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal demande que la Municipalité établisse, respectivement fasse établir, un bilan global sur l'évolution de l'ECS et sur le projet-pilote d'ECS à la Riponne, notamment en terme d'atteinte des objectifs de fréquentation, de suivi des personnes concernées et d'intégration dans les périmètres concernés, puis de soumettre au Conseil communal, 12 mois après l'ouverture de la nouvelle antenne à la Riponne, un rapport-préavis concernant l'ensemble des mesures prises et/ou envisagées en matière de lutte contre la drogue »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi seize mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :